

25e Trophée des Motos Classiques

20, 21 & 22 juillet 2018

EMN :

Règlement particulier

Art. 1 - Définition

Le 25^e Trophée de Motos Classiques "Championnat de Belgique", la Coupe d'Europe IHRO et une manche de la Coupe Européenne de Classic side-cars dénommée « Camathias Cup » seront organisés sur le Circuit de Chimay les 20, 21 & 22 juillet 2018.

Cette épreuve est régie par le code sportif international de la FIM, le code européen de la FIM Europe, le code national de la FMB et leurs annexes respectives, par le règlement IHRO et le présent règlement particulier.

Par son inscription, le coureur ou participant se soumet à toutes ces réglementations.

Ce « règlement particulier » est publié en français, néerlandais et anglais.
En cas de doute au sujet de l'interprétation, le texte français est prépondérant.

Art. 2 - Circuit

Le circuit de type « routier » est d'une longueur de 4,420 km. Les épreuves se font dans le sens horlogique. Toutes manœuvres exécutées dans le sens inverse de la course, sera immédiatement punie de l'exclusion du coureur et de la machine.

Art. 3 - Coureurs : conditions d'engagement et nombre maximum

Les épreuves sont accessibles aux détenteurs d'une licence nationale, européenne ou internationale délivrées par les fédérations concernées.

Les licences nationales des coureurs étrangers doivent être accompagnées d'une autorisation de sortie délivrée par leur fédération.

Les coureurs non licenciés sont admis moyennant l'obtention d'une licence « une manifestation » dont les conditions sont régies par le code sportif de la FMB-BMB.

Attention : la licence à la journée est interdite aux participants de moins de 18 ans.
Le coût de cette licence est de 50,00 € pour les coureurs belges et de 75,00 € (comprenant l'assurance rapatriement) pour les coureurs étrangers, elle est délivrée sur place et **doit être demandée via le formulaire d'inscription**.

Le nombre maximum de motos en piste est de :

- 40 motos en course (catégorie solo)
- 24 motos en course (side-car)
- 67 motos en parade

Les équipements des coureurs doivent répondre aux spécifications présentes dans le règlement Course sur route & Classic Bike 2018 de la FMB-BMB.

Art. 4 - Catégories admises

Catégories	Remarques
VINTAGE	
PARADE	
DEMO 80-90	
50cc	
200cc	
250 G1	
250 G2	
350 G1	
350 G2	
500 G1	
500 G2	
750cc	
IHRO 1	
IHRO 2	
POST-CLASSIC 2T	
POST-CLASSIC 4T	
SIDE-CARS G1	
SIDE-CARS G2	
SIDE-CARS G3	
SIDE-CARS POST-CLASSIC	
SIDE-CARS GP	
CAMATHIAS CUP	Uniquement pour les Side-cars G1, G2 et G3

Les machines doivent impérativement répondre aux règlements sportif et technique de la FMB consultable sur www.fmb-bmb.be.

Art. 5 - Engagements

Le droit d'engagement donne droit à des bracelets d'accès (coureurs et accompagnants) et est fixé à :

Prix	Catégorie	Nombre bracelets d'accès
160 €	Catégories solo	3 bracelets d'accès : 1 coureur + 2 accompagnants
190 €	Equipage side-car	5 bracelets d'accès : 2 coureurs + 3 accompagnants
40 €	Supplément Camathias Cup	0 bracelet d'accès supplémentaire
140 €	Parade classique / Démo 80-90	2 bracelets d'accès : 1 coureur + 1 accompagnant
0 €	Catégorie vintage	2 bracelets d'accès : 1 coureur + 1 accompagnant
100 €	2 ^e classe ou 2 ^e machine	1 bracelet d'accès : 1 accompagnant
70 €	à partir de la 3 ^e classe ou de la 3 ^e machine	1 bracelet d'accès : 1 accompagnant

+ 2 laisser-passer voiture **par coureur**

L'inscription devra être complétée et acquittée en ligne sur le site www.circuit.be maximum 15 jours avant l'événement ; c'est à dire **pour le 6 juillet 2018 au plus tard**.

Après cette date, les inscriptions en ligne ne seront plus possibles !

Pour les inscriptions et paiements effectués sur place (dans la limitation des places disponibles dans chaque plateau), les coureurs devront payer leur entrée sur place. **Ces entrées ne seront pas déduites de leur montant à payer pour l'inscription.**

ATTENTION : l'inscription ne sera validée qu'après réception du droit d'engagement.

Le paiement s'effectuera, au plus tard pour le 6 juillet 2018, de préférence via Paypal ou Hipay (cartes de crédit ET cartes de débit = bancontact) aussitôt l'inscription.

En effet, vous recevrez vos tickets d'accès (via ticketscript) dès le paiement de votre inscription sur notre site ou dans les quelques semaines.

Le virement bancaire est déconseillé car il n'est pas vu immédiatement et vos tickets d'accès ne seront pas envoyés instantanément.

En cas d'annulation de l'engagement par le coureur avant le 6 juillet 2018, l'organisateur remboursera 50% du droit de participation. Après le 6 juillet, le coureur ne sera plus remboursé.

Tout coureur se voyant contraint d'annuler son inscription pour cause de maladie grave ou décès, sera remboursé de 95% sur preuve d'attestation médicale.

Art. 6 - Accès aux paddocks

Le parc des coureurs sera accessible à partir du mercredi 18 juillet 2018 dès 10h00.

Seuls les coureurs et accompagnants en possession de leur e-ticket auront l'accès au paddock. (**Attention**, les e-tickets contiennent des codes-barres uniques, une fois scannés, ils ne sont plus valables. **La reproduction de ceux-ci est donc inutile**).

Pour rappel, ces e-tickets sont instantanément envoyés sur l'adresse mail du participant dès réception du paiement via Paypal ou Hipay. Il est chargé de les distribuer à ses accompagnants AVANT l'évènement !

Si un accompagnant n'a pas reçu son e-ticket et décide de payer à l'entrée, ce ne sera **PAS remboursable** sous présentation du e-ticket par après !

Si l'inscription n'est pas réglée avant la date limite (le 6 juillet 2018), les participants ne recevront pas leur e-ticket. Les coureurs et accompagnants devront payer leur entrée normale à l'entrée des paddocks qui ne sera pas décomptée de leur inscription !

Toute installation de négoce devra faire l'objet d'une demande écrite à l'organisateur au moins quatre semaines avant l'épreuve.

Art. 7 - Welcome Coureurs : vérifications administratives

Le Welcome coureurs n'est plus installé à l'extérieur du site, mais bien à **l'étage de la tour de contrôle**, dans les paddocks.

Il sera accessible comme suit :

- Mercredi 18 juillet : de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 21h00
- Jeudi 19 juillet : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 22h00
- Vendredi 20 juillet : de 7h30 à 12h00
- Samedi 21 juillet : de 7h30 à 12h00

Vendredi et Samedi PM : Permanence au Help desk du rez-de-chaussée de la Tour de contrôle.



Après la vérification administrative, les organisateurs remettront :

- Le document pour le contrôle technique
- **Les bracelets coureurs et « Track access »**
- La confirmation du numéro de course

Les bracelets « coureur » et « Track Access » donnent uniquement accès à la piste-lane et au parc fermé. Il n'est valable **que** s'il est accompagné du bracelet weekend !

Sans bracelet spécifique, tout participant se verra interdire l'entrée du parc fermé.

Art. 8 - Contrôle technique

Le contrôle technique est obligatoire pour la moto et l'équipement du coureur. Il se trouve dans le petit chapiteau à côté du parc fermé.

Il sera accessible comme suit :

- Jeudi 19 juillet : de 17h00 à 21h00
- Vendredi 20 juillet : de 8h00 à 20h00
- Samedi 21 juillet : de 8h00 à 10h00

Art. 9 - Briefing

Le briefing coureurs est **obligatoire** et prévu le vendredi à 11h45 dans le grand chapiteau.

Un briefing particulier pour parade est prévu juste après.

Art. 10 - Parade classique

Cette catégorie n'est pas une catégorie de course et n'implique **AUCUN ESPRIT DE COMPETITION**. Tout comportement ne correspondant pas à cet état d'esprit sera sanctionné par l'exclusion immédiate de la manifestation.

Ne seront admises que les machines qui présentent un intérêt technique, construite avant le 31/12/1982, et/ou historique particulier conformément au règlement de la FMB en vigueur, et que leurs propriétaires ne souhaitent pas engager en course.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription de machines ne répondant pas à ces critères. L'envoi d'une photo de la moto (à info@circuit.be) est obligatoire.

A noter :

- Le contrôle technique (pour les motos et l'équipement des coureurs) est également obligatoire pour cette catégorie.
- Une moto inscrite en parade ne peut être inscrite durant le même meeting avec le même coureur dans une catégorie de course.



Art. 11 – Démo 80-90

Cette catégorie n'est pas une catégorie de course et n'implique **AUCUN ESPRIT DE COMPETITION**. Tout comportement ne correspondant pas à cet état d'esprit sera sanctionné par l'exclusion immédiate de la manifestation.

Ne seront acceptées que les machines construites avant le 31/12/1994 et dont le dossier technique aura été accepté par les organisateurs. Ce dossier doit contenir également les informations suivantes à propos de la machine en question :

- Deux photos
- Les coordonnées complètes de la moto
- Un descriptif
- Le palmarès de la moto (s'il y en a un)

A noter :

- Le contrôle technique (pour les motos et l'équipement des coureurs) est également obligatoire pour cette catégorie.
- Une moto inscrite en Démo 80-90 ne peut être inscrite durant le même meeting avec le même coureur dans une catégorie de course.

Art. 12 - Déroulement de l'épreuve

ATTENTION: Lors de la première séance d'essai de chaque catégorie, les coureurs devront rouler un tour derrière un véhicule officiel en file indienne. Il est strictement **interdit de la dépasser**.

Lors de la sortie du dernier coureur présent dans le parc fermé, la pitlane sera fermée jusqu'au moment où le véhicule officiel rentrera et que la dernière machine présente sur la piste sera passée à la hauteur de la sortie de la pitlane.

A la fin de chaque manche ou essai, les coureurs rentrent aux paddocks via la pitlane en achevant leur tour et à allure normale sans marquer d'arrêt sur la piste.

Art. 13 - Notions environnementales

Chaque coureur doit être en possession d'un « **tapis environnemental** » conforme à la législation en vigueur, à placer de manière permanente sous la machine.

Ce tapis environnemental sera disponible le cas échéant à la tour au prix de 25€.

Chaque coureur recevra un sac poubelle destiné aux déchets ménagers, qui sera fermé et déposé dans les containers prévus à cet effet.

Chaque participant est responsable et est prié de reprendre ses huiles usagées et tout autre déchet d'hydrocarbure afin de les faire éliminer par ses propres soins. (Il n'y a pas de container à huile de vidange sur le site)

Tout manquement à ces consignes donnera lieu à des sanctions, voire à l'exclusion de l'épreuve.

Art. 14 - Vitesse au meeting

La vitesse maximum dans la PITLANE est de 60km/h. Dans le paddock, elle est de 20km/h. Il est interdit aux enfants de moins de 16 ans de conduire un véhicule motorisé sur le site de l'organisation. Le port d'un casque est obligatoire.

Art 15 - Modifications du règlement

L'organisateur, en accord avec Le Directeur de Course, se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes les modifications qu'il juge utiles pour le bon déroulement de la course. Les modifications seront disponibles à la tour de contrôle.

Art. 16 - Réclamations

Chaque plainte devra être remise par écrit au directeur de course conformément aux directives stipulées par le règlement de "Courses sur route" & "Classic Bike" FMB de la saison 2018.

Art. 17- PRIX

Le barème prix n'est pas prévu.

Art. 18 - Adresse

Circuit de Chimay A.S.B.L. : Rue de Poteaupré, 5 B-6464 Bourlers

Jours ouvrables :

Tél : + 32 60 210 429

Fax : + 32 60 21 47 23

Email : info@circuit.be

Infos techniques et sportives **après 18h** :

Alain Doncq : +32(0)60/21.41.76 ou +32(0)495/522.295

Website : www.circuit.be

Art. 19 - Officiels

Directeur de course : Philippe Vanhooiteghem

Directeur adjoint : Noel Vandenberghe

Commissaire d'organisation : Alain Doncq

Responsable Welcome coureurs : André Guiot

Organisme de chronométrage : Chronolux

Responsable contrôle technique : Jean François Thyron

